

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

**EXTRAIT**

Du Registre des Délibérations du Comité du  
**Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes**

**Séance du 14 Mars 2012**

Objet : **L'an deux mille douze et le quatorze mars à 17 heures trente**

**Indemnité  
Médaille  
D'Argent**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

**Présents ou représentés :**

**1203/06**

**MM.** THAON, BALDINI, BLANCHI, BECK, CLARY, CIAIS, DAMIANI, FRERE, GINESY, GUEGUEN, LEMOUTON, LORENZI, MANFREDI, MORANI, MORIN, PRIOUT, TAMBAY, TORRE, VEROLA.  
**MMES** BANDECCHI, BRUNN-ROSSO, CHESNAIS-CHARLES, DAO-LENA, EL HEFNAOUI, PRATICO, RENAUDO, VACCARI.

Le Président informe l'Assemblée que 15 agents de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes (personnel enseignant et administratif) ont bénéficié de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompensant ainsi 20 ans de service au sein du Syndicat Mixte (Arrêté du 26/12/1990 modifiant l'arrêté ministériel du 09/11/1988 fixant le modèle de l'insigne de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, décret n° 87-594 du 22/07/1987 portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale).

Le Président propose, qu'à l'occasion de l'attribution cette médaille d'argent, leur soit versée une indemnité d'un montant de 50 € par personne destinée à récompenser leur compétence professionnelle et leur dévouement au service de la structure.

Cette indemnité sera soumise à prélèvement selon les régimes de cotisations.

**Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :**

- approuve le versement de l'indemnité d'un montant de 50 € à l'occasion de la médaille d'argent aux 15 agents titulaires du Syndicat Mixte et autorise le Président à signer les arrêtés individuels correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président  
Jean THAON

